

Description de l'action

La Ville de Saint-Denis souhaite développer une réflexion et un travail en réseau sur l'offre de soins du territoire. L'objectif de cette démarche est de maintenir et développer une offre adaptée aux besoins de la population dionysienne confrontée à une démographie médicale et paramédicale inquiétante.

Nous devons en effet faire face à de nombreux départs en retraite à venir des médecins généralistes, un déficit concernant certains spécialistes et paramédicaux, une disparité dans leur répartition sur la ville. Ceci est à mettre en lien avec une population en forte croissance et par ailleurs très vulnérable (idh2 0.25), et des ruptures de parcours de soin observées.

La ville de Saint-Denis possède néanmoins de nombreuses ressources municipales avec 4 centres de santé, 6 PMI, 4 CPEF, 1 CSAPA, et hospitalières, publique avec un centre hospitalier général et psychiatrique et privé le Centre de Cardiologie du Nord et la clinique du grand stade. Un important tissu associatif intervient dans le champ du sanitaire et du social.

Dans le cadre de la revoyure du Contrat Local de santé, la problématique de l'offre de soins et notamment de celle du 1er recours a été réaffirmée et organisée pour 3 ans.

A. Maintenir et développer l'offre de soins sur le territoire, démarche ASV

1. Connaitre le territoire et le faire connaître auprès des habitants et des professionnels

- Créer des outils d'informations : annuaire santé, cartes (ville/quartier),
- développer l'accueil de stagiaires : terrain de stages nouveaux (centres de santé, pharmacies, infirmiers)
- élargir les offres de stages aux écoles de kiné, puéricultrices et dentaire.

2. Faciliter l'installation et le maintien des professionnels de la santé

- Elaborer un accueil coordonné des demandes des professionnels de santé et le traitement de ces demandes d'installation, y compris des demandes d'activités regroupées (soutien à la pérennisation du centre de santé associatif « la place santé » et accompagnement à la création d'une maison de santé en quartiers prioritaire), et développer également la mise en réseau avec les bailleurs, le service du développement économique et les acteurs de quartiers.
- Soutenir les collaborations entre Hôpital, libéraux, centres municipaux et associatifs pour la permanence de soins, la santé mentale et le handicap.
- Promouvoir le partage des connaissances des ressources du territoire, des pratiques, d'élaboration de réseaux entre professionnels du soin (groupe de pairs hôpital / ville/libéraux, bus découverte des ressources santé de SD, Midi Santé et Flash info)

B. Conforter les Centres Municipaux de Santé et leurs instances de concertation

1. Développer l'accès des usagers aux soins, à la prévention, à l'information et à la participation à la vie des CMS.

- Maintenir et renforcer une offre de soins de premier recours de qualité, diversifiée et accessible et développer la prévention primaire (en lien avec les partenaires de l'Education Nationale, les antennes « jeunesse », les associations de quartier, le conseil général) et l'éducation thérapeutique. Développement du dossier médical partagé. Contribuer à la permanence des soins sur la ville.
- Construire un parcours de prise en charge de l'obésité, grâce à la création de consultations gratuites de diététique dans les 4 CMS

2. Créer les comités d'usagers dans les quatre centres municipaux de santé et accompagner la mise en œuvre des actions proposées dans ce cadre.

3. Réactualiser le projet de santé des centres de santé avec les professionnels des centres : groupes de travail.

z Période

De 2015 à 2017 (CLS)

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Direction municipale de la santé

z Rôle de la collectivité

Organiser l'offre de soins municipale, coordination et mise en réseau dans le cadre du développement de l'offre des soins sur le territoire

Promouvoir la participation des acteurs y compris celle des habitants (démarche atelier santé ville), participer à l'état des lieux et améliorer la connaissance du territoire

z Budget

Contribution de votre collectivité : pour l'ensemble de la direction de la santé la contribution de la Ville est de 12 millions d'euros. Principaux partenaires financiers : Assurance Maladie, ARS, Conseil général, Conseil Régional, Politique de la Ville

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Soutien auprès des professionnels souhaitant s'installer dans les quartiers « politique de la ville » et situés en zone fragilisée.

usagers des cms particulièrement vulnérables : migrants, familles monoparentales, travailleurs pauvres, Roms, personnes âgées, étudiants, etc...

Attentifs à une offre adaptée aux besoins de la population.

z Pour plus d'informations

Karine Bisson, Cheffe de projet santé publique « offre de soins », **Frédéric Villebrun**, ou **Richard Lopez**, Directeur de la Santé

karine.bisson@ville-saint-denis.fr richard.lopez@ville-saint-denis.fr